

ECHELLE APPLICABLE AUX MEMBRES ADMIS APRES LE 1er SEPTEMBRE 1911

CAISSE D'ASSURANCE
(inclus l'administration)

CONTRIBUTIONS MENSUELLES (classe ordinaire) Pour une police de					Conditions et Avantages
Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000	
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	Honoraires d'Admission \$2.00 Quel que soit le montant de la police.
16	77	1 23	1 70	2 16	
17	77	1 23	1 70	2 16	BENEFICES : EN INVALIDITE
18	77	1 23	1 70	2 16	
19	77	1 23	1 70	2 16	La moitié de la police comptant ou un vingtième par année pen- dant 20 ans, sans intérêt, et cessa- tion de toute contribution.
20	77	1 23	1 70	2 16	
21	77	1 23	1 70	2 16	A 70 ANS:
22	78	1 26	1 74	2 22	
23	79	1 28	1 77	2 26	Un dixième de la police chaque année pendant 12 ans et cessa- tion de toute
24	81	1 31	1 82	2 32	
25	82	1 34	1 86	2 38	AU DECES:
26	84	1 37	1 91	2 44	
27	86	1 41	1 97	2 52	Le montant de la police; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bé- néfices en invali- dité ou à 70 ans.
28	87	1 44	2 01	2 58	
29	89	1 48	2 07	2 66	
30	91	1 52	2 13	2 74	
31	93	1 56	2 19	2 82	
32	96	1 61	2 27	2 92	
33	98	1 65	2 33	3 00	
34	1 00	1 70	2 40	3 10	
35	1 03	1 75	2 48	3 20	
36	1 06	1 81	2 57	3 32	
37	1 09	1 87	2 66	3 44	
38	1 12	1 93	2 75	3 56	
39	1 15	1 99	2 84	3 68	
40	1 18	2 06	2 94	3 82	
41	1 22	2 13	3 05	3 96	
42	1 26	2 21	3 17	4 12	
43	1 30	2 29	3 29	4 28	
44	1 34	2 37	3 41	4 44	
45	1 38	2 46	3 54	4 62	
46	1 43	2 55	3 68	4 80	
47	1 48	2 65	3 83	5 00	
48	1 53	2 75	3 98	5 20	
49	1 59	2 88	4 17	5 40	

Les aspirants de 40 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission.

Les contributions sont fixées d'après l'anniversaire le plus près de la date d'admission du nouveau membre dans la Société.

Caisses d'Assurance et de Secours réunies
(inclus l'administration)

CONTRIBUTIONS MENSUELLES (classe ordinaire) Pour une police de					Conditions et avantages
Age	\$500	\$1 000	\$1 500	\$2 000	
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	Honoraires d'Ad- mission, \$2.00. Quel que soit le mon- tant de la police
16	1 07	1 53	2 00	2 46	
17	1 08	1 54	2 01	2 47	BENEFICES
18	1 09	1 55	2 02	2 48	
19	1 10	1 56	2 03	2 49	En maladie: \$5.00 par semaine, pendant 15 semaines par année.
20	1 11	1 57	2 04	2 50	
21	1 12	1 58	2 05	2 51	Au décès de l'épouse: \$75.00, si elle a su- bi l'inspection médi- cale.
22	1 14	1 62	2 10	2 58	
23	1 16	1 65	2 14	2 63	En invalidité: ½ de la police comp- tant ou 1-20 par an- née pendant 20 ans, sans intérêt, et cessa- tion de toute contri- bution.
24	1 19	1 69	2 20	2 70	
25	1 21	1 73	2 25	2 77	A 70 ans: 1-10 de la police, chaque année pen- dant 12 ans, et cessa- tion de toute contri- bution.
26	1 24	1 77	2 31	2 84	
27	1 27	1 82	2 38	2 93	Au décès: Le montant de la police, ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bé- néfices en invalidité ou à 70 ans.
28	1 29	1 86	2 43	3 00	
29	1 32	1 91	2 50	3 09	
30	1 35	1 96	2 57	3 18	
31	1 38	2 01	2 64	3 27	
32	1 42	2 07	2 73	3 38	
33	1 45	2 12	2 80	3 47	
34	1 48	2 18	2 88	3 58	
35	1 52	2 24	2 97	3 69	
36	1 56	2 31	3 07	3 82	
37	1 60	2 38	3 17	3 95	
38	1 64	2 45	3 27	4 08	
39	1 68	2 52	3 37	4 21	
40	1 72	2 60	3 48	4 36	
41	1 77	2 68	3 60	4 51	
42	1 82	2 77	3 73	4 68	
43	1 87	2 86	3 86	4 85	
44	1 92	2 95	3 99	5 02	
45	1 97	3 05	4 13	5 21	
46	2 03	3 15	4 28	5 40	
47	2 09	3 26	4 44	5 61	
48	2 16	3 38	4 61	5 83	
49	2 24	3 53	4 82	6 11	

Le membre marié lors de son admission, ou qui se marie ensuite, n'a droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée sur la formule fournie par la société (examen médical), que son épouse est en bonne santé.

Les aspirants de 40 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission

Ville-Marie, 14 décembre 1912.—
A une assemblée régulière du conseil de l'Union St-Joseph, tenue à Ville-Marie le 11 courant, la résolution suivante a été adoptée: Proposé par le Dr A. J. Aubin, secondé par MM. Clod. Bourdon et J. B. Bruneau: Que les membres de ce conseil ont appris avec regret le décès de leur confrère, M. Jos. Simard; qu'ils désirent exprimer à la famille du défunt leur profonde sympathie dans le malheur qui la frappe; et que copie de cette résolution soit envoyée à la famille du défunt ainsi qu'au "Prévoyan pour publication.

A. O. BARRETTE,
Secrétaire.

Ormsdown, 8 décembre 1912.—
A une assemblée spéciale de l'Union St-Joseph, conseil d'Ormsdown, tenue le 8 décembre 1912, il a été proposé par M. Rémi Legault, appuyé par M. Louis Pételle, que les membres de ce conseil expriment à leur confrère, M. Edmond Bazinet, leurs sentiments de profonds regrets à l'occasion du décès de son épouse et lui offrent leurs plus sincères condoléances.—Adopté.

Il a aussi été proposé par M. Dositée Beauchamps, appuyé par M. Louis Pételle, que le conseil local fasse chanter une grand'messe pour le repos de l'âme de Madame Edmond Bazinet.

Et que copie des présentes soit adressée à la famille de M. Edmond Bazinet et au "Prévoyant" pour publication.—Adopté.

J. J. FONTAINE,
Secrétaire.

RECLAMATIONS PAYEES EN DECEMBRE

No. du décès	Nom du Décédé.	No. de Polie.	Nom du Réclamant.	Date du Décès	Montant de la police.	Date du Paiement	Résidence.
1746	Leonie Boivin	47028	A. Bergeron	25 août	100.00	22 déc.	La Tuque
1761	Paul Ross	22842	Eugénie Ross	26 juil.	1500.00	21 —	Sault Ste-Marie
1762	A. P. Barras	43704	Marie Taché	19 sept.	1000.00	12 —	St-Irénée
1777	Gédéon Morin	29697	G. Poul n	18 oct.	1500.00	13 —	St-Jos. Berch.
1779	L. Tremblay	45585	H. Gauthier	5 sept.	1500.00	6 —	St-Jérôme
1788	B. Simoneau	17194	S. et Ls Simoneau	18 oct.	1500.00	6 —	Thetf. Mines
1790	Anna Daoust	13667	Ths Matte	2 nov.	750.00	6 —	N.D. Salette
1792	F. Drouin	44244	Ovila Drouin	31 oct.	1000.00	28 —	Cache-Bay
1793	Eug. Guay	10867	D. Masson, J.N. Arpin et Jos. Trépanier, exéc. testam.	2 juin	1500.00	11 —	Montréal
1797	Eug. Regimbalt	4921	E. Regimbalt	17 nov.	1500.00	7 —	Clarence Creek
1798	A. Therrien	32982	A. Laviolette	5 —	1000.00	6 —	Rockland
1799	Art. Pcard	11816	Albina Millette	20 —	1500.00	28 —	St-Boniface
1800	L. Raymond	17931	A. Michaud	31 oct.	100.00	20 —	Kamouraska
1801	R. Côté	263	Isidore Côté	26 nov.	75.00	20 —	Ottawa
1803	Jos. Portelance	5057	N. D. Portelance	21 août	1500.00	28 —	L'Orignal
1806	Albert Demers	30918	A. Miron	3 déc.	75.00	13 —	Hull

REMERCIEMENTS.

Veillez donc faire paraître dans le "Prévoyant" des remerciements de la part de Amanda Julien (Dame Damase Naud) pour réception du dernier chèque formant la balance des \$1,500.00 dus pour la police de son frère, Philippe Julien.

Pointe du Lac, 15 déc. 1912.—
A l'Exécutif de l'Union St-Joseph du Canada.—Je vous prie d'accepter mes sincères remerciements pour le paiement des bénéfices, au montant de \$31.40, qui m'étaient dus par suite de maladie.
J'aime à vous faire connaître que les membres de notre Bureau

sont satisfaits de la promptitude que vous apportez à payer les bénéfices.

Votre obligé,
H. BACON

L'Orignal, 26 décembre 1912.—
Je remercie bien cordialement l'Union St-Joseph du Canada pour la promptitude apportée au règlement de ma réclamation pour bénéfices en maladie, au montant de \$75.00

Votre tout dévoué,
J. A. PHARAND.

CONDOLEANCES

Orléans, 9 décembre 1912.—
Ce conseil offre ses plus sincères sympathies à la famille de dame S. Leblanc, épouse de Toussaint Major, membre de ce conseil, décédée subitement, le 8 décembre, dans la sacristie de l'église, à l'âge de 51 ans.

AVIS.
Aux membres du Conseil Viauville, No 130.

A la dernière assemblée du Conseil, il a été proposé par E. L. DuPlessis, secondé par tous les membres que, à l'avenir, il n'y aura qu'une assemblée par mois, le troisième mercredi de chaque mois, et non les deuxième et quatrième jeudis, comme par le passé. Le Conseil de Viauville No 130 invite cordialement tous ses membres à assister aux assemblées, qui sont toujours intéressantes.

E. LE NOBLET DU PLESSIS,
Secrétaire.